incapable de faire aucun mal. Il paya son imprudente curiosité par quelques jours de prison.

Il se passait à Marseille des scènes bien autrement déplorables. Le tribunal populaire n'était pas organisé, et les tueurs y exerçaient encore leur puissance. Camon, ce secrétaire dont j'ai parlé, qui venait dans mes conversations domestiques recueillir ce qui était relatif à la municipalité de Marseille, et le vendait au général Lieutaud, fut pendu. Il ne méritait que quelques années de fers. Bremond Julien éprouva le même sort. J'ai dit quels étaient ses talents et ses erreurs. Il avait forcé le peuple à le haïr ; mais quels que fussent ses torts envers moi, je ne le haïssais pas. Je gémis de la fatalité qui me tenait éloigné de Marseille lors de son arrestation. Le ciel m'est témoin que j'eusse tout fait pour le sauver. J'eus ce bonheur pour un autre homme, et ne résiste pas au plaisir de le raconter.

Lorsque Lieutaud fit attaquer le club en 1790, l'homme qui se distingua le plus dans cette entreprise était un nommé Blanchet, domestique de Philips, aide de camp du général. Blanchet fut décrété de prise de corps ; il prit la fuite, et ses affaires, qui commençaient à prospérer, car son état de domestique ne l'empêchait pas de faire un petit commerce, furent entièrement ruinées. Après six mois d'exil, de souffrances, de maladie, on le crut assez puni d'un excès auquel il ne s'était porté que par ignorance. Le club fut indulgent et consentit à son retour. Depuis, Blanchet avait repris son commerce, sa conduite était bonne ; mais les pendeurs cherchaient des victimes ; ils se souvinrent de son ancienne affaire et résolurent de le pendre. J'allais partir pour Avignon, lorsque Blanchet tout éploré me fit part de sa position. Je supposai qu'il m'avait écrit ;

je lui remis en réponse une lettre ostensible, dans laquelle je rendais compte de sa conduite. J'ajoutais qu'il m'avait souvent accompagné dans la nuit pour me garantir des attaques des malveillants, et le fait était vrai. A peine j'étais sorti de Marseille, qu'on l'arrêta avec son maître. On le conduit au Palais devant les juges de paix, formalité qu'on remplissait toujours, pour mieux se jouer de la loi : Blanchet se défend avec ma lettre. Un juge de paix s'avance sur le balcon et la lit au peuple assemblé sur la place. On crie de toutes parts que Blanchet et son maître sont innocents. Les bourreaux sont forcés de les lâcher, et le peuple, au lieu de les conduire à la mort, les promène en triomphe et leur distribue des couronnes de laurier. Que n'ai-je pu donner de pareilles lettres à tous les proscrits !

Les élections étaient terminées. Pourquoi faut-il que nous ayons à nous reprocher, Rebecqui et moi, de les avoir influencées? Mais on cabalait pour des êtres si méprisables, que nous crûmes devoir soutenir des candidats qui nous paraissaient mieux valoir. Excepté deux ou trois hommes dont la réputation n'avait besoin d'aucun appui, nous nous trompâmes cruellement sur tous les autres. Les députés furent :

Mourraille, maire de Marseille, à qui son âge et sa surdité ne permirent pas d'accepter.

Duprat, maire d'Avignon : il avait été brave soldat dans les guerres civiles, il fut magistrat impartial dans ses fonctions publiques. Aucun massacre ne souilla sa mairie dans un pays où tant d'excès avaient excité tant de haines. Son sort fut toujours d'être persécuté par les contre-révolutionnaires. Aussi a-t-il été décrété d'accusation par la Montagne.

Rebecqui, Barbaroux, tous deux proscrits.

coup de poing au jacobin Duprat, frère et ennemi du député; il est en conséquence décrété d'accusation.

Tels furent les choix du corps électoral du département des Bouches-du-Rhône. Il voulut ensuite se déclarer permanent; mais les observations que je fis, et plus encore la force des choses qui rappelaient chacun à ses affaires, firent rejeter cette proposition. Pourtant, avant de se séparer, il me donna bien du souci, par un arrêté que provoqua Moïse Bayle, président de l'assemblée, pendant que j'interrogeais les officiers en garnison à Arles, sur la malheureuse rixe des compagnies de leur bataillon. Cet arrêté attribuait à chaque électeur le pouvoir de suspendre dans son canton les fonctionnaires publics, et d'ordonner des arrestations. Il me fallut lutter contre l'amour-propre de chacun. Cependant je parvins à atténuer beaucoup cette autorité monstrueuse dans les pouvoirs que je délivrai. Aussi n'ai-je pas entendu dire qu'elle ait été funeste.

Le hasard me fournit, dans ces dernières séances, l'occasion d'énoncer des vérités trop rapidement oubliées. Un Marseillais écrivit de Paris contre Robespierre à la société de Marseille. La société incertaine s'en remit à mon opinion, et me chargea de lui dire ce que je pensais de cet homme. La lettre, adressée au président du club électoral, fut lue par les secrétaires, et l'Assemblée exigea que je lui manifestasse l'opinion dont je ferais part au club. Je ne balançai pas; je rapportai les tentatives faites par Robespierre auprès de Rebecqui, de Pierre Baille et de moi pour s'élever à la dictature par les Marseillais. Pouvait-on croire qu'il eût cessé d'être tourmenté de cette ambition, lorsqu'on voyait par les nouvelles publiques, qu'à la tête de la commune de Paris, il tendait à dominer le Corps législatif? Pourquoi ces

essaims nombreux de commissaires de Paris exerçant dans les départements une domination sans bornes, et surtout vantant Robespierre? Pourquoi les calomnies déjà semées partout contre la prochaine Convention, et ces affiches de Marat qui demande ouvertement un protecteur? Était-ce donc pour un maître, ou pour la liberté, que les Marseillais avaient versé leur sang au 10 août? Était-ce pour l'égalité des droits entre les départements, ou pour un gouvernement municipal, qui les soumettrait à Paris comme les provinces à Rome? Ensuite je traçai le caractère de Robespierre, avide de vengeances, de domination et de sang, et je prédis qu'il deviendrait le tyran de son pays, si la Convention n'avait le courage de le frapper. Sans doute ce discours fit impression, puisque à l'instant on résolut d'envoyer un bataillon pour protéger la Convention nationale. Ce bataillon fut levé et partit peu de jours après les députés.

Je ne restai que cinq jours à Marseille, sans cesse entouré de tous ceux qui m'étaient chers. Il fallut les quitter! Je dis adieu au peuple qui me bénissait, qui bientôt devait me proscrire, à ses magistrats, à ma mère, à mon fils, à mon Annette, à ma bonne famille, à mes amis de vingt ans. Je dis adieu à la terre qui m'avait vu naître, au beau ciel de Provence, témoin de ma vie irréprochable, à mes livres, à mes instruments de physique, à mes minéraux, objets chers à mon esprit qu'ils avaient si agréablement occupé; à la petite campagne d'une de mes tantes, où j'avais si souvent retrouvé la paix qui fuit les villes et les plaisirs innocents cachés sous ces ombrages. Hélas! qui m'aurait dit que ces adieux devaient être éternels! O mon pays, puissent les malheurs qui me poursuivent s'éloigner de toi, et puissé-je expier seul, par ma mort, tes belles actions que les brigands changent

en crimes, et les crimes trop réels de ces enfants dénaturés qui déchirent le sein de leur patrie.

Nota. La troisième partie de ces Mémoires doit renfermer l'histoire extrêmement curieuse de la Convention; mais, pour la rédiger, il me faudrait avoir le journal de ses séances. Je suis donc forcé de renvoyer ce travail à un autre temps; cependant j'écrirai quelques chapitres qui seront intercalés à leur place : à mon défaut, un ami pourra compléter cet ouvrage. Maintenant je vais passer de suite à la quatrième partie, observant que dans l'arrangement de tout l'ouvrage, le chapitre suivant pourra bien se trouver dans la troisième partie. (*Note de Barbaroux.*)

CHAPITRE VII.

(INÉDIT.)

On a vu que Barbaroux, en terminant la seconde partie de ses *Mémoires*, annonçait que son intention était d'écrire quelques chapitres qui devaient être intercalés à leur place dans les chapitres qu'il avait déjà composés.

Les pages qui suivent, que nous avons trouvées dans ses papiers, nous ont paru former un de ces chapitres qui appartiennent à la partie déjà faite, ou peut-être forment-elles ce chapitre même qu'il jugeait devoir passer, dans l'arrangement de tout l'ouvrage, de la quatrième dans la troisième partie. Quoi qu'il en soit, le sujet auquel il se rapporte et sur lequel Barbaroux était à même d'être bien renseigné, la nature des événements qu'il jugeait avec un esprit droit, honnête, mûri par l'expérience et le malheur, lui donnent un véritable intérêt. Ce n'est pas seulement l'apologie de Duprat, c'est l'exposé précis des troubles d'Avignon avant les élections à la Convention.

Duprat et Mainvielle, natifs d'Avignon, faisaient le commerce des soies en cette ville et jouissaient d'une honnête fortune. Duprat, sans avoir eu une éducation soignée, joignait à un esprit facile des connaissances assez variées, une philosophie aimable, et le plus grand amour de la liberté. A peine la France commençait à

s'éveiller de la stupeur de la servitude, qu'il forma le projet d'imprimer le même mouvement au comté Venaissin et à l'État d'Avignon, soumis à la domination du pape. Deux motifs l'y déterminèrent. L'horreur d'un gouvernement étranger vu dans ses ressorts et corruptions, et l'espoir de donner à la France même l'exemple d'une constitution républicaine, car le projet de se joindre à la monarchie française ne fit le sien que par nécessité : il aurait voulu reconquérir en entier l'ancienne liberté de sa patrie.

Avignon, où l'imprimerie jouissait d'une certaine liberté, où les poëtes abordaient de toutes parts pour admirer le pays chanté par Pétrarque, et Vaucluse, que sans enchantement ne peut voir nul poëte et surtout nul amant, et où s'est formée une secte d'illuminés, hommes ridicules dans leurs recherches, mais moins ignorants que le vulgaire; Avignon, dis-je, offrait plus de connaissances sur la politique et les sciences en général que la plupart de nos grandes villes de province. Duprat réunit dans une société secrète des hommes qui joignaient à ces lumières des principes philosophiques. On s'assembla d'abord chez Audiffret, riche négociant d'Avignon, on y déplora l'asservissement de ce beau pays au despotisme d'un prêtre ultramontain, on s'indigna de voir un peuple ardent, fait pour les grandes choses, gouverné par un vice-légat donnant assez ordinairement le spectacle des mœurs de l'Église italienne; on rechercha dans les ouvrages de Manelier, de Boucher, etc., comment Avignon avait passé de la domination des anciens comtes de Provence à celle de la cour de Rome, et l'on découvrit que c'était une usurpation, un vol fait à une princesse pour la rémission de ses péchés, et que même une partie du

Granet, homme de sang sous l'enveloppe d'un philosophe : celui-là a tout méconnu, patrie, amis, défenseurs; il a tout sacrifié à la Montagne. Il siégea à son sommet, applaudissant à tous ses crimes; mais refusant toute fonction dans les comités, peut-être pour échapper au reproche de les avoir commis.

Durand Maillane, ex-constituant estimable, mais qui n'a eu de fermeté que dans son opinion pour la réclusion de Louis XVI.

Moïse Bayle, homme inepte, mais souple, à qui toutes les opinions sont égales, pourvu qu'on le paye et l'applaudisse. Il a fait imprimer, dans l'affaire du Roi, deux opinions dissemblables, l'une antérieure à l'examen de cette question pour s'approprier quelques idées du comité, l'autre plus récente pour capter la faveur des Jacobins.

Pierre Baille; j'ai rapporté un mot qui le peint. Il était proconsul à Toulon, d'où il écrivait : *Tout va bien ici; le pain manque.*

Gasparin, ci-devant officier d'infanterie, puis député aux Assemblées législative et conventionnelle. Lors du fameux décret de Gensonné, qui excluait pour six ans de toutes fonctions publiques les députés à la Convention, il donna sa démission de capitaine, puis il provoqua, avec tous les Montagnards avides, le rapport du décret, et, l'ayant obtenu, il demanda et obtint de Pache la place d'adjudant général. Il est aujourd'hui chef de brigade. J'ai vu les lettres par lesquelles il demandait le premier de ces grades. Depuis, il a paru à Marseille en qualité de proconsul.

Deperret, républicain ardent, honnête homme, bon père, bon ami; il a toutes les qualités qui doivent concilier l'estime publique, et il est décrété d'accusation !

Rovère : sa conduite pendant les guerres civiles d'Avignon nous avait donné de lui une bonne idée; mais son intérêt personnel, et non celui de la liberté, était son mobile. Il n'a servi qu'avec les soldats du Pape, dans la garde du vice-légat, et il est aujourd'hui colonel d'une légion.

Carra : on élut celui-ci pour exclure quelques intrigants subalternes. Mais il avait accepté la nomination du département de Saône-et-Loire. Carra est un homme qui veut le bien, mais qui n'ose pas le faire. Son journal, qui pouvait si bien servir la liberté, a concouru à la perdre par sa faiblesse.

Les suppléants furent :

Dubois-Crancé. Nous nous étions opposés à la nomination de celui-ci. Nous avions dit qu'un militaire qui, dans le péril de la patrie, demandait à quitter l'armée pour passer dans le sénat, n'était qu'un intrigant. Nous sommes-nous trompés?

Laurent Bernard. Il a remplacé Mourraille dans l'Assemblée. C'est un homme d'un âge très-mur, qui a voyagé sans acquérir des connaissances, et s'est placé à la Montagne sans être méchant. Il n'a jamais rien dit ni rien fait, si ce n'est d'avoir voté constamment comme la faction.

Pélissier. Il a remplacé Carra. Il votait un jour contre la Montagne, un jour contre le côté droit. On aurait pu croire que c'était faiblesse. Sans courage, il a constamment prostitué son opinion aux circonstances du moment.

Mainvielle. Il a remplacé Rebecqui, qui donna sa démission après la conjuration du 10 mars. Peu d'hommes ont aussi courageusement combattu pour la liberté; mais, dans une rixe particulière, il a donné un